

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

attribution de subventions Habitat public

Décision D-2022-275

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation au Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire en date du 09/11/2021 par laquelle il a été donné délégation au Président de prendre toute décision concernant l'attribution des subventions dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif d'aides approuvé par le Conseil Communautaire (dans la limite des crédits prévus au Budget) ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-41 adoptant le règlement d'attribution des subventions pour la production de logements locatifs sociaux ;
- **Vu** l'arrêté n°A-2021-51 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à M. Jérôme BARON 7ème Vice-Président de la communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au logement et à l'habitat ;
- **Considérant** les propositions de la commission d'attribution des aides à l'habitat en date du 13 octobre 2021 et du 27 octobre 2022.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer des subventions suivantes :

Bailleur	Adresse Projet	Nature du projet	Nbre de logts	Typologie	PLAI adapté	PLAI	PLUS	PLS	Montant attribué 2022
Deux-Sèvres Habitat	BRESSUIRE, lotissement le Quart à Clazay, 3 logements	Construction neuve	3	2 T3 et 1 T4	0	1	2	0	7 200€ (3 X 2400€)
Deux-Sèvres Habitat	BRESSUIRE, quartier de la Gare	Construction neuve	11	2 T2, 5 T3, 3 T4 et 1 T5	0	4	7	0	26 400€ (11 X 2 400€)
Deux-Sèvres Habitat	BRESSUIRE, lotissement les Chardonnerets à St Sauveur de Givre en Mai	Construction neuve	5	4 T3 et 1 T4	0	2	3	0	12 000€ (5 X 2 400€)
Deux-Sèvres Habitat	MAULEON, 15 Grand'Rue et 2 et 4 rue de la Farauderie	Démolition / reconstruction	10	3 T2, 5 T3 et 2 T4	0	4	6	0	56 000€ (10 X 5 600€)
Deux-Sèvres Habitat	MAULEON, rue du Pont des Pierres à Loublande	Construction neuve	2	2 T3	0	1	1	0	4 800€ (2 X 2 400€)
Deux-Sèvres Habitat	MAULEON, rue St Gabriel	Construction neuve	4	3 T2 et 1 T3	0	2	2	0	9 600€ (4 X 2 400€)
Deux-Sèvres Habitat	MAULEON, Quartier la Girardière à St Aubin de Baubigné	Construction neuve	1	1 T3	0	0	1	0	2 400€ (1 X 2 400€)
Deux-Sèvres Habitat	MAULEON, Quartier la Clé des Champs à St Aubin de Baubigné	Construction neuve	2	2 T3	0	1	1	0	4 800€ (2 X 2 400€)

Bailleur	Adresse Projet	Nature du projet	Nbre de logts	Typologie	PLAi adapté	PLAi	PLUS	PLS	Montant attribué 2022
Deux-Sèvres Habitat	NUEIL-LES-AUBIERS, lotissement Domaine des Charmes	Construction neuve (VEFA)	2	1 T3 et 1 T4	0	1	1	0	2 400€ (2 X 1 200€)
Deux-Sèvres Habitat	MONCOUTANT SUR SEVRE, lotissement la Boatière	Construction neuve	5	2 T2 et 3 T3	0	2	3	0	12 000€ (5 X 2 400€)
Deux-Sèvres Habitat	St PIERRE DES ECHAUBROGNES, 30 et 48 rue St Pierre	Démolition / reconstruction	7	1 T2, 5 T3 et 1 T4	0	3	4	0	39 200€ (7 X 5 600€)
SOLIHA	LE PIN, rue de la Chapelle, Le Peu (Pension de famille, association Vivre au Peu)	Acquisition / amélioration	10	1 T1, 5 T1', 3 T1bis, 1 T2	10	0	0	0	122 400€ sont sollicités en 2022 Pour rappel, au total : 150 000€ (10 X 15 000€) sur 2021 et 2022 (27 600€ ont été validés en 2021)
ESCALE	BRESSUIRE, Pension de famille, Cité de la Goblechère	Construction neuve	20	20 T1bis	0	20	0	0	60 000€ (20 X 3 000€)
Immobilière Atlantic Aménagement	MAULEON, résidence du Chemin vert	Construction neuve	10	5 T2 et 5 T3	0	3	5	2	24 000€ (10 X 2 400€)
Immobilière Atlantic Aménagement	NUEIL-LES-AUBIERS, Avenue St Hubert	Construction neuve	16	7 T3 et 9 T4	0	6	7	3	38 400€ (16 X 2 400€)
Immobilière Atlantic Aménagement	NUEIL-LES-AUBIERS, Impasse du Virolet	Construction neuve	3	1 T3 et 2 T4	0	2	1	0	7 200€ (3 X 2 400€)

TOTAL 2022
Pour 111
logements
créés
428 800€

ARTICLE 2 : Le Président ou toute personne habilitée à le représenter signera les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 08/12/2022

Le Vice-Président,
Monsieur Jérôme BARON



14 DEC. 2022

Transmis en préfecture le

14 DEC. 2022

Notifié ou publié le

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.